



PROJET EDUCATIF

ASSOCIATION LES PETITES CANAILLES

1. PRESENTATION DU CONTEXTE

La commune de Boissy–l'Aillierie est la dernière commune à l'ouest du canton de Pontoise. La population compte aujourd'hui environ 1700 habitants. Ces dernières années le développement de la ville de Cergy a drainé de nouveaux habitants. De ce fait, notre Commune est en constante évolution il en résulte une augmentation de la population enfantine.

Nos écoles maternelles et élémentaires dont l'effectif atteint 190 enfants ouvrent leurs portes de 8h20 à 8h30 puis de 11h20 jusqu'11h30 l'après-midi 13h20/13h30 et 16h30. Une cantine est assurée par la commune.

Les temps de garde avant et après l'école sont devenus un problème majeur.

Le marché du travail est devenu exigeant, les parents sont obligés de travailler à deux. La commune connaît un manque d'assistante maternelle.

Suite à cette situation, une étude a été faite afin de démontrer que le problème de garde des enfants scolarisés est bien présent sur Boissy-L 'Aillierie.

Nous avons donc proposé un centre de loisirs périscolaire pour les enfants de 3/12 ans.

2 LA VOCATION DE LA STRUCTURE

Notre région du Vexin est riche d'enseignement en la matière. Le projet éducatif de notre Association a donc pour objectif principal d'éveiller l'enfant à son environnement par les Loisirs, sans occulter l'éveil par la musique, la poterie, la peinture...

Nous souhaitons rassembler les enfants par tranche d'âge encadrer par des équipes diplômées afin de mettre en place des activités sportives, de loisirs et plein air mais aussi des activités manuelles adaptées aux besoins et aux attentes de l'enfant.

Cela permet à l'enfant de vivre pleinement un temps de vacances mais aussi un temps périscolaire agréable et divertissant tout en contribuant à son développement et son éducation.

L'équipe éducative qui prend en charge les enfants s'attache à aider chaque enfant à prendre place dans la collectivité. Elle permet à chaque groupe d'âge d'expérimenter toutes les activités selon ses capacités.

3 LE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES

Les centres de loisirs sans hébergement sont répartis sur le territoire en 3 structures :

- Le centre de loisirs à Boissy l'Aillerie (Mercredis, vacances scolaires et accueil périscolaire)
- Le centre de la Villeneuve Saint Martin à Ableiges (Mercredi et vacances scolaires)
- Le centre de loisirs à Nucourt au Camp César. (Un mois dans l'année juillet)

CENTRE DE BOISSY : Capacité de 75 enfants repartis 40 maternelles 35 élémentaires

Lundi, mardi, jeudi, vendredi - le matin de 7 h 00 à 8 h 30
- le soir de 16 h 30 à 19 h 00
- Après étude 18h/19h00

Boissy l'aillerie mercredi et vacances scolaires :

- Demi-journée de 7h30 à 13h30
- Demi-journée de 11h30 à 19h00
- **Journée de 7 h 30 à 19 h 00**

CENTRE LA VILLENEUVE ST MARTIN : Capacité de 48 enfants repartis 24 maternelles et 24 élémentaires.

Ableiges mercredi Vacances scolaires juillet et dernière semaine d'aout :

- Journée complète de 7h15 à 19h00

CENTRE DE NUCOURT : Capacité de 48 enfants repartis 24 maternelles et 24 élémentaires

Camp César sur le mois de juillet : - **Journée complète de 7h30 à 19h00**

Le centre de loisirs de Boissy l'Aillerie est fermé la semaine entre Noël et jour de l'An, les trois premières semaines du mois d'août.

Ableiges est fermé 1 semaine sur 2 sur les petites vacances scolaires et les trois premières semaines du mois d'août ainsi qu'à Noël.

Nucourt fonctionne que sur le mois de juillet

PLAGES HORAIRES

7h30	9h30	11h30	13h30	17h00	19h00
Flexible	Fixe	Repas	Fixe	Flexible	

En raison des activités du centre ou d'éventuelles sorties, les départs ou arrivées ne pourront pas s'effectuer pendant les plages horaires fixes et le temps du repas.

Dans le cadre de ses compétences, La communauté de Communes Vexin Centre Subventionne les structures durant le temps extrascolaire. Elle accompagne dans l'organisation et le fonctionnement des structures.

Les structures sont habilitées Direction Départementale de la Cohésion sociale. Elles sont subventionnées par la Caisse d'allocation Familiale, le Conseil Général.

Le financement de la structure se fait aussi par une participation financière des familles.

L'association est dirigée par un Bureau et un conseil d'administration qui se réunit 6 fois par an afin de discuter avec la Directrice de l'association des décisions à prendre pour gérer au mieux l'activité.

Chaque structure a une Directrice, un Directeur Adjoint et les animateurs nécessaires au bon fonctionnement.

Nous accueillons les enfants des communes de la Communauté de Communes Vexin Centre uniquement. Il n'y a pas de sectorisation, les parents sont libres de mettre leurs enfants sur la structure qu'ils souhaitent sous réserve de places.

Les structures ont un fonctionnement quasi identique, même dossier d'inscription, même tarifs selon quotient familial ; l'amplitude horaire est la même, sauf pour le centre de la Villeneuve Saint Martin, qui ouvre 15 minutes plus tôt le matin.

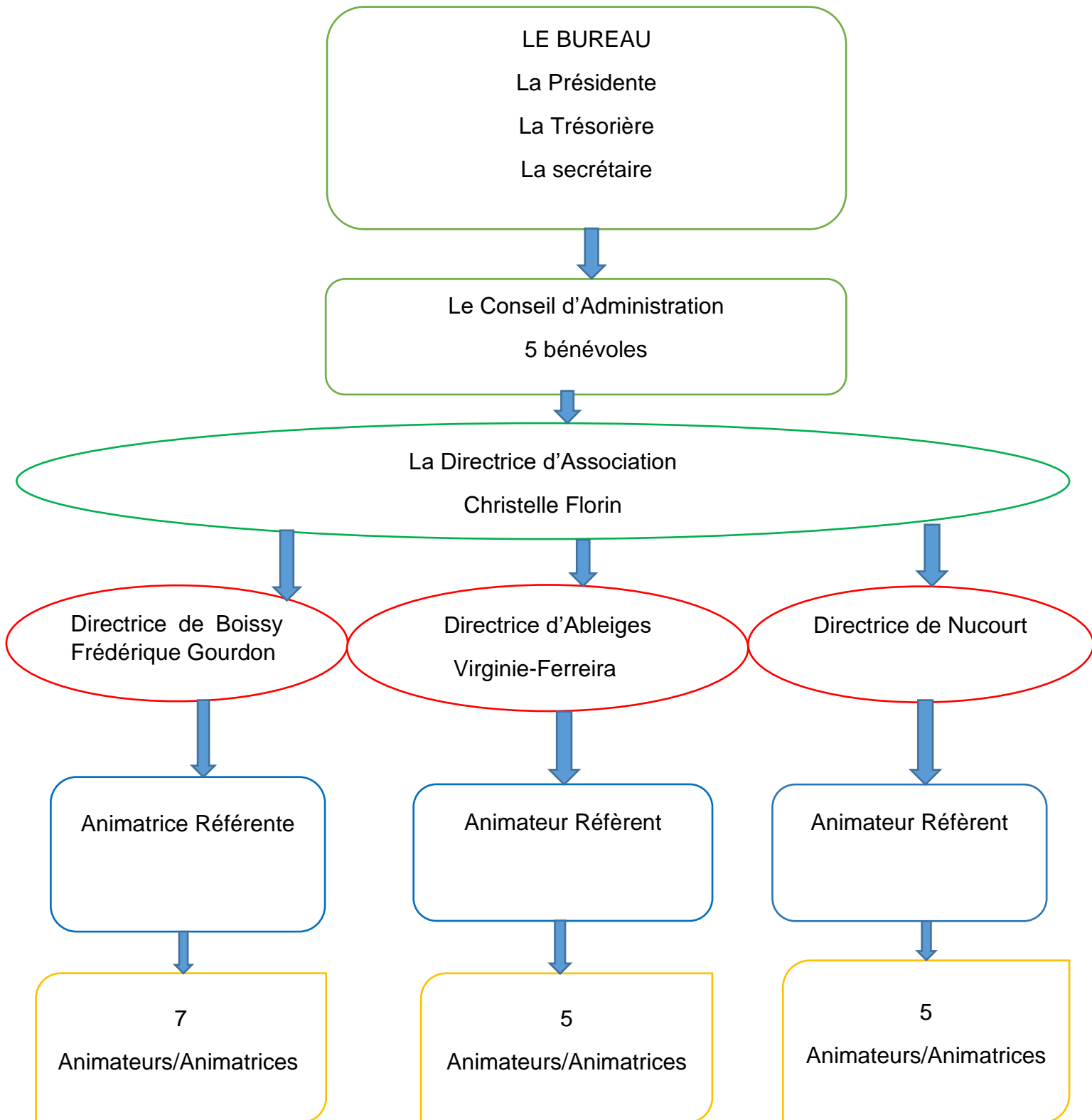
Nous travaillons avec les mêmes fournisseurs principalement pour les repas et les compagnies de car lors des sorties. Nous optimisons les déplacements en complétant les cars avec des enfants sur plusieurs structures et en organisant des sorties en commun afin de diviser les coûts.

Nous avons aussi depuis l'an dernier la possibilité de se servir d'un mini bus que nous louons à la Communauté de Communes. Cela nous permet de mettre en place des sorties telles que Piscine, escalade, Cinéma...

Les sorties sont principalement mises en place sur les périodes de vacances scolaires.

Les structures peuvent organiser des séjours ou des mini séjours par groupe d'âge.

4- L'ORGANIGRAMME DE L'ASSOCIATION



LES MOYENS HUMAINS ET LEURS ROLES :

La Directrice d'Association :

Elle doit Veiller à la cohérence des différences organisations sur les accueils. Elle est l'interlocuteur avec les différents acteurs du centre de loisirs

- Organiser et coordonner la politique de vie associative du centre de loisirs.
- Gestion budgétaire du centre de loisirs.
- Relations avec les partenaires extérieurs (Elus, DDCS, CAF, Communauté de Commune...).
- Veiller à la sécurité physique, affective et morale des équipes de direction et pédagogiques.
- Être garant de la sécurité des enfants, de l'équipe pédagogique, des taux d'encadrements.
- Transmettre tout dysfonctionnement à la présidence de l'association.
- Veiller à la sécurité des locaux, de l'hygiène, et respect des règles en vigueur.

La Direction d'ACM :

Il est le responsable hiérarchique des animateurs et de l'ensemble des personnes intervenants au sein de l'accueil de loisirs.

- Connaissance générale de la réglementation des ACM.
- Elaborer, concevoir et veiller à la mise en place du Projet Educatif de la structure.
- Elaborer, concevoir et veiller à la mise en place du Projet Pédagogique de la structure.
- Organiser et coordonner la mise en place des activités sportives, culturelles ou artistiques prévues et encadre l'équipe d'animation.
- Gestion administrative et financière du centre.
- Veiller à la sécurité physique, affective et morale du public et de son équipe.
- Relai entre l'équipe d'animation et la coordinatrice de l'association.
- Être garant de la sécurité des enfants, de l'équipe pédagogique, des taux d'encadrements.
- Transmettre tout dysfonctionnement à la coordinatrice de l'association.
- Veiller à la sécurité des locaux, de l'hygiène, et respect des règles en vigueur.
- Assurer le relais entre les différents acteurs sur sa structure mais aussi avec le personnel des autres structures

La Direction Adjointe :

Le directeur adjoint n'a pas de lien hiérarchique avec l'équipe pédagogique. Cette fiche complète et s'ajoute aux missions de l'animateur.

- Participe à l'élaboration du projet pédagogique.
- Être force de proposition pour les projets et amélioration de fonctionnement.
- Centralise les demandes de sorties.
- Centralise les commandes de matériel pédagogique, hygiène...
- Relai entre l'équipe d'animation et la direction.
- Être garant de la sécurité des enfants, de l'équipe pédagogique.
- Être garant des taux d'encadrements.
- Transmettre tout dysfonctionnement à la directrice et/ou la coordinatrice de l'association.
- Connaissance générale de la réglementation des ACM.

L'équipe d'Animation :

Elle doit Concevoir et mettre en place des projets d'animation en tenant compte d'une part des objectifs éducatifs et pédagogiques et d'autres parts des besoins et attentes du public

- Animer des activités manuelles, culturelles, et/ou sportives, en toute sécurité dans le cadre des accueils de loisirs.
- Faire du temps extra et périscolaire, un temps de loisirs et d'apprentissage pour les enfants.
- Animer et respecter le projet pédagogique
- Appliquer la réglementation en vigueur concernant l'encadrement d'un public de mineurs
- Assurer la sécurité physique et morale du public qu'ils encadrent.
- Veiller au respect des locaux et du matériel pédagogique.

Le personnel de restauration :

Le personnel est mis à disposition par les communes de Boissy et Ableiges pour la structure de Nucourt, un recrutement est fait par l'Association.

Ce personnel assure toute la partie hygiène alimentaire, le service du repas ainsi que le nettoyage des locaux de restauration et du matériel utilisé.

Pour les locaux, nous avons une mise à disposition des locaux par les communes ou pour Nucourt par la Communauté de Commune, le Camp César une bâtisse qui sert de colonie de vacances.

Un loyer est versé uniquement sur la structure de Boissy l'Aillerie qui est occupée toute l'année en accueil de loisirs mais aussi en accueil périscolaire.

Nous organisons les accueils sur les écoles des Communes sur Ableiges et Boissy L'Aillerie.

5-LES OBJECTIFS EDUCATIFS

- Favoriser le développement et l'autonomie de l'enfant

Le développement de l'enfant doit être entrepris dans le respect des besoins de chacun. L'autonomie passe par certain apprentissage qu'il faut introduire dans le projet pédagogique.

- Favoriser les relations et les échanges

Par les projets d'animation, des activités et des règles de vie en collectivité, les centres de loisirs doivent favoriser la tolérance, l'expression, l'écoute de chacun .il peut aussi favoriser les échanges avec les parents en menant des actions ciblées.

- Appréhender avec les enfants la notion d'hygiène et de santé

Ces notions doivent amener l'enfant sur le temps du repas ou du goûter à découvrir des nouvelles saveurs.

Le projet peut mettre l'accent sur le bien vivre en collectivité avec des règles d'hygiène et de respect de chacun (lavage des mains, laisser des toilettes propre...)

- Prendre en compte les besoins particuliers des enfants de moins de 6 ans

L'enfant de moins de 6 ans est une personne à part entière qui a le droit au respect et à des attentions spécifiques.

Les équipes d'animation devront prendre en compte le besoin de sécurité, notamment affective. Il faut prendre en compte les rythmes de vie des petits et notamment leur besoin de repos dans un local calme C'est la structure et l'équipe qui s'adapte à l'enfant et non l'inverse.

Ces principes éducatifs s'articulent autour de 3 axes :

- L'épanouissement de l'enfant par le biais d'activités adaptées mais qui demande à l'enfant de se dépenser et de se dépasser. L'accueil de loisirs est avant tout un lieu dédié au bien-être de l'enfant du respect de chacun, de la tolérance, un lieu agréable synonyme d'amusement. Un lieu d'apprentissage de la vie en collectivité. Les enfants doivent être intégrer sur la structure mais surtout dans le groupe d'appartenance. L'accueil de loisirs est un lieu d'échange lieu ou l'enfant doit partager, se faire de nouveau copain lieu de sociabilité.
- Le respect des règles de vie de la structure mais aussi le respect mutuel enfant/adulte. Pour l'enfant il s'agit de respecter ces camarades, l'équipe d'animation et tout le personnel de la structure mais aussi le matériel et les consignes. Pour l'adulte, il doit respecter les enfants avoir un comportement

responsable. il doit mettre en place un climat de confiance attention l'animateur n'est pas un copain ni un instituteur. il doit montrer l'exemple et avoir un langage adapté.

De plus, il est le garant de la sécurité physique, affective et moral du public qui lui est confié.

- L'aspect éducatif, la structure doit proposer des activités à visé pédagogique pour l'enfant, avec une ouverture sur leur environnement, la citoyenneté, la capacité à vivre ensemble sur le monde et la société dans laquelle ils évoluent. Lors de sortie en extérieur de la structure, nous devons leur apprendre le respect des règles de sécurité, de politesse, de savoir vivre. Pendant les temps de repas, il est important de sensibiliser l'enfant à la diversité alimentaire mais aussi aux règles de bonne conduite et d'hygiènes.

6-LES MODALITES D'EVALUATION

L'activité est évaluée via une réunion hebdomadaire qui reprend le fonctionnement de la journée, les activités proposer ce qui a fonctionné ou pas et les améliorations à faire. Cette évaluation en réunion d'équipe directeur, adjoint et équipe d'animation, elle se fait sous forme d'échange ou chacun prend la parole. Ensuite un compte rendu écrit est envoyé par mail à chaque personne. Un exemplaire reste à disposition du personnel sur le centre dans un classeur.

Un bilan est réalisé après chaque période de vacances scolaire de la même façon.

L'évaluation du personnel se fait via des entretiens individuels annuel, à l'aide d'une grille d'évaluation distribuée en amont, qui avant demande une réflexion sur la pratique professionnelle du personnel. Cette grille est ensuite revue en entretien sous forme d'échange sur les différents points avec des objectifs fixés pour l'année à venir.

L'évaluation avec les enfants du travail fourni, des activités, sorties proposer se fait par un échange en fin de journée ou de session de vacances ; elle peut aussi se faire par le biais d'une boîte à idée ou par un conseil de coopération. Pour les plus petits, nous avons mis en place un « arbre émotionnel » représenter par des smileys.